

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°32CD/03/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
**OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE
MEUSE**

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ DE DIRECTION

SEANCE DU 04 MARS 2026

OBJET : Engagement pour une commande publique responsable

L'an deux mille VINGT-SIX, quatre mars à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p>Membres en exercice : 14 Membres présents : 10 Suffrages exprimés : 10 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>

Convocation faite le : 17 février 2026

Etaient Présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Bruno JACQUEMART, Jean-Claude JACQUEMART, Maël PION, Mickaël WALTER.

Etaient excusé(e)s :

Messieurs, Bernard DEFORGE, Julien RICAIL.

Secrétaire de séance :

Madame Angéline COURTOIS

PREFECTURE DES ARDENNES

12 MARS 2026

ARRIVEE

Objet : Engagement pour une commande publique responsable	Délibération sans incidence financière	Délibération n° N°32CD/03/2026
		Date : 04 MARS 2026

Vu l'article L. 3-1 du Code de la commande publique qui codifie l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite la loi Climat et Résilience,

Considérant que la commande publique est un véritable levier économique du pays ainsi qu'un outil d'intégration des évolutions des pratiques des collectivités,

Considérant que la commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économiques, sociales et environnementales,

Considérant qu'avec la loi climat, ce qui apparaissait un plus par les acheteurs publics en matière d'achat responsable, deviendra une véritable obligation à compter du 22 août 2026,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente proposant développer la commande publique socialement responsable ; Favoriser la transition écologique, la biodiversité, l'environnement et la santé ; Valoriser l'économie locale par le levier de la commande publique,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** les modalités de son engagement dans une commande responsable comme suit :

Premier axe - Développer la commande publique socialement responsable : pour des achats inclusifs

Objectif n°1 - Développer le recours aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, et notamment les Établissement et service d'aide par le travail et les entreprises d'insertion par l'activité économique, à travers les différents leviers existants (possibilité de réserver un accord-cadre, un marché ou un lot dédié).

Indicateur :

→ Nombre de consultations réservées à de telles structures par an ou selon fréquence spécifique.

Objectif n°2 - Favoriser le recours aux entreprises engagées dans la performance sociale et la responsabilité sociétale dans nos marchés.

Indicateurs :

→ Nombre de consultations passées avec des clauses sociales d'insertion comme condition d'exécution,

→ Nombre de consultations passées avec des critères de performance sociale,

→ Nombre d'actions de sensibilisation en interne mises en place par la Communauté pendant l'année.

Objectif n°3 - Intégrer dans les marchés, lorsque l'objet et les conditions d'exécution le permettent, des considérations éthiques et équitables en favorisant les démarches de responsabilité sociale des entreprises, notamment la qualité de vie au travail.

Indicateur :

→ Taux de marchés comprenant des clauses / critères intégrant la responsabilité sociale des entreprises (clauses insertion).

Deuxième axe - Favoriser la transition écologique, la biodiversité, l'environnement et la santé

Objectif n°1 - Prendre en compte l'impact environnemental tout au long du processus achat.

Indicateurs :

- Nombre de consultations passées avec une clause/condition d'exécution environnementale,
- Nombre de consultations passées avec un critère environnemental,
- Nombre de consultations passées pour des marchés de travaux prescrivant des matériaux, des aménagements spécifiques, à la préservation et la bonne gestion des milieux naturels,
- Nombre et/ou taux de consultations dans le champ informatique passées avec une clause ou critère en matière de numérique responsable,
- Taux de consultation passés avec une des outils permettant mesurer l'empreinte carbone de l'ensemble de la chaîne de valeur.

Objectif n°2 - Promouvoir une logique d'économie circulaire

Indicateurs-:

- Nombre de consultations imposant ou favorisant le réemploi,
- Nombre de consultations passées avec une clause demandant d'aller plus loin que la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire -AGEC,
- Nombre de consultation prenant en compte le cycle de vie d'un produit.

Objectif n°3 - Former les agents au développement durable

Indicateur :

- Nombre d'agents formés au développement durable par segment d'achats,
- Nombre de cession par an, y compris réunion d'information et du réseau des acheteurs adhérant à la charte de la commande publique de la Région Grand Est.

Troisième axe – Soutenir l'économie par le levier de la commande publique : faciliter l'accès des Petites et Moyennes Entreprises à la commande publique et mettre en valeur l'économie locale

Objectif n°1 - Accompagner les PME/TPE pour un meilleur accès à la commande publique

Indicateurs :

- Nombre de consultations attribuées en un an à des TPE/PME, en précisant la localité,
- Nombre de sessions de sensibilisations pour les TPE/PME et entreprises locales réalisées en un an ou de communication ciblée.

Objectif n°2 – Entretenir des relations équilibrées avec nos fournisseurs : renforcer l'éthique de nos pratiques contractuelles et mesurer la satisfaction de nos fournisseurs.

Indicateurs :

- Nombre de recours contre les procédures de commande publique.

Objectif n°3 - Développer le « sourcing » ou appel à compétence.

Indicateurs :

- Rédaction et diffusion d'un agenda des marchés (1/an),
- Nombre de réunions d'informations en direction des fédérations, ...,
- Nombre d'appel à compétence,
- Nombre de réponses de candidats aux marchés.

Objectif n°4 – Valoriser les filières locales (à adapter à la pertinence du marché et localisation des fournisseurs principaux)

Indicateurs :

- Nombre et/ou taux de consultations passées avec un critère sur les délais d'approvisionnement,
- Nombre de consultations attribuées à des entreprises du territoire ardennais.
- Nombre de marchés faisant appel à de la sous-traitance ou cotraitance à l'échelle locale (la Communauté) et départementale.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.



**Pour le Président
et par délégation**

Transmis au représentant de l'Etat le : **12 MARS 2026**

Affiché le : **12 MARS 2026**